



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 27 septembre 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

10 OCT. 2023
transmis en Sous-Préfecture le
06 OCT. 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, Mme WANG, M. AMADEI,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSESSE,
M. PRACA, Maires-Adjointes,
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, Mme CLARKE, M. LEPUT,
Mme SERIEYS, Mme WEILL-LOGEAY, M. MANUEL, Mme MAMBLONA-
AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ, M. HULLIN, M. FRANÇOIS,
M. SIMONIN, Mme DE CHABOT, M. CHARLES, M. BUYS,
Mme THEBAUD, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. DOAN, pouvoir remis à Mme BERNARD
M. LELUBRE, pouvoir remis à Mme DESFORGES
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme WANG
Mme CAMPION, pouvoir remis à Mme DE BROSESSE
M. BIZET, pouvoir remis à Mme THEBAUD
Mme SAMPIERI, pouvoir remis à M. BUYS

Absents : M. BESSETTES

Secrétaire de séance : Mme DESFORGES

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 29
juin 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 22 heures 25.

N° 23-6-13

OBJET

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « US PECQ – SECTION
TWIRLING BATON »**

M. PRACA informe que l'équipe de twirling bâton de l'association « US PECQ » a été
sélectionnée pour participer au Championnat du Monde de twirling bâton cet été à
Liverpool.

Compte tenu des frais associés à cet événement, l'association « US PECQ » sollicite la
Ville pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association « US
PECQ » afin de les aider à faire face aux dépenses engendrées par cette
manifestation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources Humaines - Administration Générale réunie le 25/09/2023,

Vu la délibération n° 23-1-5 en date du 13 février 2023 accordant une subvention de 130 000 € à l'association « US PECQ »,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE d'accorder la subvention exceptionnelle suivante à l'association mentionnée ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant
US PECQ	1 500 €

PRECISE que l'association US PECQ se chargera de verser la dite subvention à la section twirling bâton.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD